



Parc naturel régional du Doubs Horloger

18 rue du Couvent - 25 210 Les Fontenelles

Tél : 03 81 68 53 32

www.parcdoubshorloger.fr

Le six juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Etaient présents :

Anthony CUENOT, Bernard JACQUET, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Roland MARTIN, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE, Franck VILLEMAIN.

Etaient absents excusés :

Cédric BÔLE, Léon BONVALOT, Christine BOUQUIN, Marie-Paule BRAND, Pascal GODIN, Boris LOICHOT, Elisabeth REDOUTEY, Pierre VAUFREY, Christelle VUILLEMIN.

Etaient absents :

Jean-Noël CUENOT, Suzanne GUERRIN, Eric HOULLEY, Sylvie LE HIR, Christian MOREL, Daniel PRIEUR.

Ont donné pouvoir :

Cédric BÔLE a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,
Marie-Paule BRAND a donné pouvoir à Charles SCHELLE,
Boris LOICHOT a donné pouvoir à Franck VILLEMAIN,
Elisabeth REDOUTEY a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Bernard JACQUET,
Christelle VUILLEMIN a donné pouvoir à Catherine ROGNON.

Catherine ROGNON a été élue secrétaire.

Les membres du bureau approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

Les membres du bureau approuvent le compte-rendu de la séance précédente à l'unanimité (7 mars 2024).

* Parc

Préalablement au traitement des divers points de l'ordre du jour M Riffard, stagiaire auprès de M Delavelle, présente les résultats des travaux effectués au cours de son stage consacré à la mise en place de protocoles de suivis long-terme sur les reptiles et amphibiens.

Monsieur le Président le remercie pour la présentation et la qualité du travail effectué.

M Pantel ajoute qu'il est bien de communiquer sur des espèces peu connues et parfois mal aimées. On en a peur mais elles sont alliées au jardin notamment.

M Delavelle précise que les travaux de Simon feront l'objet d'une fiche dans le guide des élus qui est en cours d'élaboration.

* Retour sur les ateliers ZAER

Le Parc a organisé 7 ateliers sur son territoire (1 CCPSB, 2 CCPR, 4 CCPM) ainsi qu'un atelier complémentaire pour les communes de la CCPSB situées en dehors du périmètre du Parc.

BILAN DES ATELIERS ZAER ORGANISÉ PAR LE PNRDH				
EPCI concernées	CCPR	CCPM	CCPSB	Total
Nombres de communes ayant participé	13	22	17	52
Nombres d'élus ayant participé	19	31	27	77

Nous avons eu globalement de bons retours. Nous avons juste identifié quelques difficultés pour les secrétaires de mairie à s'approprier les choses quand elles n'ont pas suivi les ateliers ou en fonction de leur aisance en informatique. Les documents mis à disposition par le Parc ont bien simplifié les choses pour certains.

La démarche de saisie des données est toujours en cours.

M Villemain salue une démarche très intéressante qui a apporté aux communes une aide et une assistance concrète. Il note cependant que cela intéresse les élus mais que la population ne s'est pas du tout mobilisée sur le sujet.

M Schelle ajoute que c'était très concret pour les élus mais aussi pour les secrétaires de mairie.

M Leroux rappelle qu'il reste une quinzaine de jours pour remonter les informations.

* Fixation du prix d'intervention du Parc hors périmètre classé

Le Parc est régulièrement amené à proposer un tarif pour ses interventions, que ce soit dans le cadre d'appels à projets où le coût de structure est valorisé, ou des interventions sur le périmètre non classé de ses communautés de communes membres, etc...

Nous avons estimé que le coût total moyen de structure pour un agent est de 585 € par jour d'intervention.

Après en avoir délibéré, le bureau :

- Valide le tarif pour les interventions du Parc en dehors du périmètre classé ou pour la valorisation du coût de structure lors d'appels à projets ou de demandes de cofinancements à 585 € TTC.

Approbation à l'unanimité.

*** Convention CCPSB pour les ZAER sur la partie hors PNR**

La communauté de communes du Pays de Sancey Belleherbe a sollicité le Parc pour que nous proposons la démarche d'identification des ZAER que nous avons proposé à la partie classée de son territoire, à la partie non classée Parc de la communauté de communes.

La communauté de communes ne contribuant pas au budget du Parc pour la partie non classée de son territoire, le Parc a estimé le travail complémentaire à 5 jours pour un coût de 2925 € TTC.

Après en avoir délibéré, le bureau :

- Approuve le montant de 2925 € pour cette intervention ;
- Autorise le Président à signer la convention avec la CCPSB.

Approbation à l'unanimité.

*** Convention partages de données sur la pollution lumineuse avec l'université de Franche-Comté**

Des échanges ont été engagés avec le laboratoire ThéMA afin de poursuivre l'analyse de l'éclairage public dans le cadre des recherches de l'axe Paysage et Environnement à travers le programme TNT « Trame Noire et Territoire ».

Une modélisation de la pollution lumineuse à haute résolution spatiale va être réalisée sur les territoires du PNR du Doubs Horloger et de la CCPhD à partir de la localisation des points lumineux connus. Le premier objectif est de valider cette modélisation à l'aide des données issues de mesures terrain sur cette zone d'étude. Ensuite, des relevés complémentaires pourront être réalisés. Enfin, l'objectif est de proposer une intégration de cette pollution lumineuse dans la modélisation des réseaux écologiques des espèces nocturnes pour cartographier les espaces constituant la trame noire et localiser des mesures de réduction de la pollution.

La présente convention a pour objet de favoriser les échanges de données et d'études sur la pollution lumineuse du programme TNT entre ThéMA et les territoires. Elle fixe notamment les modalités d'échanges des parties prenantes à cette convention.

Dans le cadre du programme TNT, ThéMA souhaite avoir accès aux données de l'étude de la pollution lumineuse en possession des territoires elles-mêmes issues de données provenant en partie du SYDED.

En échange, ThéMA s'engage à tester d'une part son modèle sur les territoires concernés et de transmettre à ceux-ci tous les résultats découlant de ce partenariat.

Pour la mise en œuvre du programme TNT, les données transmises par les territoires à ThéMA ont vocation à être valorisées ainsi :

- communication dans des colloques scientifiques ;
- publication dans des revues scientifiques ;
- méditation scientifique (fête de la science, nuit des chercheurs)

Après en avoir délibéré, le bureau :

- **Autorise le président à signer la convention.**

Approbation à l'unanimité.

*** Exposition photo « Au cœur de la nuit : Quels regards ? » : convention de mise à disposition**

Pour rappel, dans le cadre de la démarche « Un ciel étoilé pour le Doubs Horloger », le PNRDH avec la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs ont organisé pour la première fois un concours photos du 4 juin 2023 au 15 octobre 2023. L'objectif était de proposer un concours sur un thème aux multiples facettes pour sensibiliser aux enjeux de la pollution lumineuse et à ses impacts sur la biodiversité, la santé et la qualité du ciel nocturne.

L'objectif de l'exposition est donc de partager et d'apprécier le regard que porte la population sur ce thème pour échanger sur les impacts de la pollution lumineuse et les actions qui sont mises en place pour la réduire (l'extinction de l'éclairage public par exemple).

Le PNRDH met à disposition des communes une exposition photographique sur le thème de la nuit appelée « Au cœur de la nuit : quels regards ? » qu'elles peuvent utiliser pour des animations durant l'année.

L'exposition photographique contient 20 panneaux DIBOND de 40*30 cm agrémentés chacun d'un crochet. Ils sont protégés par des film-bulles dans leur carton de stockage.

Après en avoir délibéré, le bureau :

- **Autorise le président à signer la convention avec les communes et structures sollicitant le prêt de l'exposition.**

Approbation à l'unanimité.

*** Création d'un stand Parc pour les manifestations : demande de subvention**

CONTEXTE : Depuis sa récente création en septembre 2021, le Parc naturel régional du Doubs Horloger a d'ores-et-déjà investi dans un certain nombre d'outils et de supports indispensables pour une communication réussie. Cependant, de nouveaux besoins ont été recensés afin **de compléter et de renforcer nos moyens de communication**, notamment sur le volet événementiel.

OBJECTIFS :

- Disposer de moyens nécessaires pour une communication réussie et efficace : varier les supports et les outils utilisés en fonction du message et des cibles ;
- Investir dans du matériel pour gagner en autonomie et en visibilité lors de nos participations aux manifestations extérieures ;
- Atteindre un taux d'identification plus élevé grâce au déploiement d'outils floqués « Parc naturel régional du Doubs Horloger » ;
- Informer et sensibiliser les publics sur le rôle du Parc naturel régional du Doubs Horloger et les actions menées.

DESCRIPTION : En ce sens, voici les besoins qui ont été identifiés :

- **Un barnum entièrement floqué « Parc naturel régional du Doubs Horloger » comprenant un comptoir, des murs avec des surfaces entièrement personnalisées et imprimées.** En effet, au cours de l'année, l'équipe technique organise et participe à plusieurs événements ciblés. Il paraît nécessaire de disposer d'un barnum aux couleurs du Parc et pouvant également servir de supports pour appuyer et illustrer nos propos auprès du grand public (ex : impression de la carte du Parc avec les communes membres ainsi que les missions thématiques via les visuels réalisés sur les intercalaires du « Guide des élus »).
- **Oriflammes floquées « Parc naturel régional du Doubs Horloger »**, afin de compléter le stand et gagner en visibilité. Les roll-up n'étant pas adaptés aux sorties en extérieur.
- **Des présentoirs** cartonnés et personnalisés pour valoriser nos supports.
- **Un kit de micro sans fil** nécessaire pour la réalisation d'interviews et de micro-trottoirs effectués lors de nos participations à des manifestations extérieures, ainsi que pour la réalisation de vidéos de qualité.

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 6410 € ;**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses relatives à cette action.**

Approbation à l'unanimité.

*** Désignation de deux nouveaux marqués Valeurs Parcs et délégation au président**

Le Vice-Président en charge du tourisme, présente aux membres du bureau la synthèse des audits réalisés pour la marque « Valeurs Parc ».

Etablissement	Date	Commission	Synthèse : Prérequis : Ets sur le PNR- Adhésion à un OT s'il existe – Minimum 2 étoiles ou équivalent.	Avis proposé
Auberge du Vieux Château. « Au cœur des rêves » Laure Bourdier	22 mars 2024	Roland Martin Florian Billod (élu Grand Combe Château » Sylvie Personeni	Accueil authentique, le BIO, la qualité et le respect du consommateur sont dans l'ADN de ces propriétaires. Ils ont pleins de projets pour la suite. Coup de cœur	Favorable

Pierre-Yves Girardet 25570		Julie Migeon OT	pour la petite boutique de laine.	
Ferme auberge du Tartot 25390 Fournet-Luisans François Tochot	22 mars 2024	Roland Martin Marie-Josèphe Vermot Sylvie Personeni Julie Migeon OT	Lieu de transmission, de partage et d'accueil, respect de l'environnement avec la préservation et la réfection des murs en pierres sèches, le patron est passionné par son métier, il aime partager et expliquer l'activité de production des escargots. Ses explications sont claires précises à l'aide d'un panneau didactique. Il travaille essentiellement en produits locaux, quand ils ne sont pas issus de la ferme.	Favorable

Les avis proposés ont été débattus et validés par les membres de la commission présents aux audits.

Le Président doit ensuite prendre une « décision » qui sera portée à connaissance de la Fédération des Parcs naturels régionaux à la prochaine réunion de la commission nationale « Valeurs Parc ».

Il est rappelé que la décision du PNR du Doubs Horloger est souveraine.

Après en avoir délibéré, le bureau :

- **Autorise le Président à acter l'attribution de cette marque aux deux établissements présentés,**
- **Délègue au Président le pouvoir d'attribuer la marque pour les candidatures à la marque « Valeurs Parc » qui seront déposées par la suite, après l'avis favorable de la commission.**

Approbation à l'unanimité.

M Martin convie les membres du bureau à assister à la remise des plaques aux nouveaux marqués le 20 juin à 15h.

*** Création d'un guide technique sur les sites à vocation sylvopastorale : demande de subvention**

A l'échelle nationale :

Le changement climatique conduit aujourd'hui les acteurs pastoraux et forestiers à renforcer leurs collaborations. En effet, les ouvertures à but sylvopastoral apparaissent comme des solutions permettant de répondre aux problématiques qui affectent à la fois les peuplements forestiers (maladies, dépérissement, risques incendie) et les élevages s'appuyant sur des pratiques pastorales (accès à de nouvelles ressources fourragères). Pratique ancienne, le sylvopastoralisme retrouve aujourd'hui une pertinence toute particulière, et mériterait d'être déployé au-delà de son bassin méditerranéen historique.

Pour autant, ces pratiques doivent être encadrées, circonstanciées, adaptées aux contextes locaux, et co-construites entre les acteurs, afin d'éviter tout effet contre-productif, ou toute déviation vers ce qui pourrait être considéré comme du défrichement.

Dans le cadre de l'action Sylvopastoralisme du projet RENFORT, réalisé en PACA, les acteurs des mondes forestier, agricole et pastoral, se sont réunis afin de définir des critères d'intervention dans les coupes à but sylvopastoral permettant de garantir la gestion durable des forêts.

Aujourd'hui, la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie propose à plusieurs régions françaises de s'approprier cette action pilote menée en PACA, et d'élargir son champ d'application, à la fois en adaptant les recommandations produites à des contextes géographiques différents, et en élargissant les peuplements forestiers concernés.

Le projet DECA-SYLPA vise à :

- Sécuriser l'appropriation des pratiques sylvopastorales, à la fois leur adoption par les agriculteurs et les propriétaires forestiers, et leur diffusion par les conseillers des organismes agricoles et forestiers ;
- Passer de la théorie à la pratique, car malgré une bibliographie importante sur le sujet, l'adoption de pratiques de coupes à but pastoral ne bénéficie pas aujourd'hui d'outils pratiques dédiés aux acteurs (propriétaires et usagers).
- Conforter une méthodologie de concertation territoriale multi-acteurs, en appliquant dans d'autres contextes régionaux la méthodologie mise en place sur la région PACA, en vérifiant sa pertinence, et en disposant, à l'issue de la durée du projet, d'une méthode plus éprouvée et transférable à l'échelle nationale ;
- Concrètement, le coeur du plan d'action consiste à reproduire et éprouver sur chaque territoire la méthodologie conduite en PACA, en animant des groupes locaux multi-acteurs ;
- Identifier des parcelles qui pourraient faire l'objet de cas d'études, organiser des visites de terrain ;
- Co-construire des tableaux d'itinéraires techniques par peuplement ;
- Rédiger les préconisations techniques ;
- Echanger entre partenaires pour aboutir à une formalisation consensuelle ;
- Produire et diffuser les supports de présentation de ces préconisations.

A l'issue du projet, 4 Guides régionaux (Occitanie, Auvergne Rhône Alpes, Bourgogne Franche Comté et Corse) seront produits et diffusés, à la fois au sein de chaque région partenaire, et à l'échelle nationale. Ces guides serviront d'outils d'aide à la décision, permettant à la fois aux acteurs de terrain (propriétaires et usagers) de mettre en place les pratiques préconisées, mais également aux agents des organismes qui les accompagnent (Chambres d'agriculture, organismes forestiers, services pastoraux) de les prescrire et d'accompagner les acteurs dans cette mise en place. Les services de l'Etat (DDT et DDTM) auront aussi un meilleur cadre de contrôle des interventions sylvopastorales afin qu'elles restent dans le cadre de la gestion durable des forêts.

La méthodologie de concertation inter-acteurs, expérimentée en PACA, sera confortée à l'issue du projet, et pourra être appliquée dans d'autres territoires.

Pour le PNR du Doubs Horloger :

Par les espaces qu'elles occupent (environ 97 % du territoire) et l'activité qu'elles génèrent, l'agriculture et la forêt ont une place importante au sein du territoire du Parc naturel régional du Doubs

Horloger. Mais leur fonction n'est pas que productive, elles contribuent aussi à la qualité des paysages, à la protection de l'environnement et aux loisirs des habitants et des touristes.

Ces deux espaces subissent actuellement diverses menaces : crise des scolytes, changement climatique, modification des pratiques agricoles, urbanisation, morcellement de la propriété... De nombreuses parcelles agricoles, souvent difficiles d'accès ou à faible potentiel agronomique, ont été enrésinées dans la seconde partie du XXe siècle. Le monde agricole cherche aujourd'hui à retrouver ces terrains « perdus » au profit de la forêt. Ces parcelles enrésinées sont dorénavant protégées par le code forestier et ne peuvent que difficilement revenir à une destination purement agricole (maintien des surfaces en régime forestier, taxe de défrichement). La mise en place de sylvopastoralisme sur des parcelles forestières pourrait être une des solutions pour le monde forestier et agricole en alliant la production de bois et l'élevage. De plus, la présence d'un couvert arboré sur des parcelles pâturées est un des leviers face au changement climatique : ombrage des animaux, maintien de l'humidité des sols, ressource alimentaire alternative. De plus, le pâturage sous des couverts forestiers permet de prévenir des risques d'incendie en maîtrisant la strate herbacée.

Le sylvopastoralisme présente de nombreux avantages et permet de concilier production forestière et agricole. Néanmoins, il est nécessaire d'acquérir des connaissances sur ces milieux afin d'accompagner les éleveurs et les forestiers dans la gestion de ces parcelles (densité et essences à conserver/planter, quels types de productions, quelles espèces d'herbivores, chargements, travail du sol, semences herbacées...).

Le PNR du Doubs Horloger souhaite travailler sur quatre cas d'étude (parcelles à trouver) :

- Replantations à but sylvopastorales suite aux coupes sanitaires dues aux scolytes sur les épicéas¹ ;
- Coupe d'amélioration dans des futaies d'épicéas « saines » ou de sapins à but sylvopastorales ;
- Régénération naturelle/plantation dans les pré-bois ;
- Ouverture de pré-bois en déprise par le pâturage.

Le développement du sylvopastoralisme contribue également à honorer les objectifs paysagers inscrits dans la charte du Parc naturel régional du Doubs Horloger, tels que le maintien des pré-bois existants, la favorisation de la régénération naturelle de la forêt et la réouverture des milieux enrichis, notamment dans les vallées du Doubs et du Dessoubre, emblématiques du territoire.

A ce titre, le Parc naturel régional du Doubs Horloger souhaite donc s'investir activement dans ce projet de guide technique "pratiques sylvicoles sur site à vocation sylvopastoral" et a demandé pour être un des partenaires financés. De plus, nous pensons qu'il est nécessaire que les aspects règlementaires et administratifs soient présents dans le livrable. Finalement, il est indispensable de prendre en compte les aspects environnementaux dans les sujets étudiés (sur-semis avec des semences locales, impact sur la faune et la flore, réseaux mycorhiziens...).

¹ Essences à planter à définir

DEPENSES	MONTANT
salaires, charges et taxes afférentes des personnels techniques impliqués dans le projet	6.588,00
<i>dont ingénieurs</i>	6.588,00
<i>dont techniciens</i>	0,00
frais de déplacement des personnels techniques impliqués dans le projet	832,50
salaires, charges et taxes afférentes des autres personnels impliqués dans le projet	0,00
A - Total des dépenses de personnel	7.420,50
prestations de service	
acquisition de matériels	
consommables	
B - Total des autres dépenses directes	0,00
C - Dépenses indirectes affectées au projet (frais généraux)	1.113,08
D - Total des dépenses A+B+C	8.533,58

RECETTES	MONTANT
CAS DAR	8.533,58
Chambres d'agriculture (TAFNB – taxe sur le foncier non bâti)	
Conseils généraux	
Conseils régionaux	
Cotisations volontaires obligatoires (CVO) et autre taxe fiscale affectée	
Etat (autres sources)	
Union Européenne	
Autres aides publiques	
Prestations de services, redevances, ventes liées à la conduite du projet, recettes propres (cotisations, réserves...)	
Total des recettes	8.533,58

POUR MEMOIRE	MONTANT
E - Montant des salaires publics	
Coût total du projet D+E	8.533,58

Taux de financement CASDAR : 100,00 %

Ce travail sera effectué avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté comme pilote.

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- D'autoriser le Président à solliciter les subventions à hauteur de 8533.58 €.

Approbation à l'unanimité.

*** Panneaux des entrées de communes : demande de subvention**

Les communes comprises dans l'aire d'un Parc naturel régional, ont vocation à signaler après leur panneau d'entrée d'agglomération leur appartenance au Parc naturel régional par un panneau E33b, implanté après le panneau d'entrée d'agglomération.

Plusieurs tailles proposées, dont 1300 cm x30 cm qui semble la plus appropriée.

La Région, dans la présentation du plan d'actions 2024 participe à hauteur de 70% de la dépenses HT pour un montant de 30 996 €.

Etapes de l'action :

- Faire une commande groupée avec plusieurs points de livraison
- Recenser le nombre de panneaux nécessaires par communes
- Faire refaire un devis avec la fourniture des deux poteaux (en cours)
- Déposer la demande de subvention sur le site de la Région
- Passer la commande
- Enlèvement et pose des panneaux par les communes. 6 points de livraison : Morteau, le Russey, Maiche, Saint Hippolyte, Sancey, Orchamps-Vennes.

Le Parc procédera à une opération pour compte de tiers. Les deux premiers panneaux sollicités par chacune des communes seront pris en charge à hauteur de 70 %, les suivants en fonction du reliquat de subvention. Les communes qui ne souhaiteraient pas bénéficier de cette opération pourront acquérir les panneaux plus tard à leur charge.

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 30 996 € ;**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses relatives à cette action et à signer les marchés.**

Approbation à l'unanimité.

***Pays Horloger**

*** Semaine de la santé sexuelle : demande de subvention**

Nous avons été sélectionnés sur un appel à Manifestation d'intérêts lancé par l'ARS BFC dans le cadre de la semaine nationale de la santé sexuelle qui a lieu en juin (du 3 au 9 juin).

Intitulée « la santé sexuelle, on en parle ? » cette Fiche action a pour objectif d'aborder la question de la santé sexuelle avec les jeunes mais aussi les habitants.

Un groupe de travail a été mis en place avec des partenaires locaux (infirmiers scolaires, PMI, CPTS du Pays Horloger, etc.) pour envisager des actions. Celles-ci auront lieu à la rentrée scolaire de septembre dans les établissements du territoire, pendant le premier semestre.

Parallèlement à ces actions, un projet est en cours avec les jeunes de la Mission locale de Maïche : ateliers sur la thématique et création d'une exposition et d'un stand à destination des collégiens de la CCPM pour évoquer le consentement, les genres et la sexualité.

Des jeux pédagogiques sur la thématique ont été achetés pour compléter la pédagogie de territoire.

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 7780 €.**

Approbation à l'unanimité.

* Convention FIR ARS fiches action

Dans le cadre du programme d'actions 2024 du CLS, un financement est prévu pour certaines fiches actions. Voici le détail du financement global. Celui-ci doit être réparti avec le Pays du Haut-Doubs.

Au titre de l'année 2024, les actions suivantes seront financées par le FIR :

INTITULE FICHE ACTION	PROJETS 2024	BUDGET 2024		
		Financement ARS	Montant PNR	Imputation technique
FA1- Renforcer l'accès aux soins sur le territoire	Accompagnement à l'installation des professionnels de santé sur le territoire Soutien aux projets de Maisons de santé pluriprofessionnelles de Morteau et Saint Hippolyte	1 200 €	600 €	Frais de réception Communication
FA2- Stratégie d'attractivité territoriale	Participation à la journée des internes aux Salines d'Arc-et-Senans le 16 mars. Service sanitaire des étudiants en santé Devenir du cabinet éphémère de Morteau Déploiement éventuel d'un bus de télémédecine (CCPR/CCPM)	2 000 €	1 000 €	Communication
FA3- Mise en réseau et coordination du volet santé mentale sur l'ensemble du territoire du CLS	Semaines d'information sur la santé mentale Paroles en tête dans les collèges et MFR	1 000 €	500 €	Communication Matériel et fournitures
FA4- Organisation de formation de Premiers Secours en Santé mentale sur le territoire	Une formation pour 12 participants (2ème trimestre 2024)	6 600 €	3 300 €	Prestation externe

FA9- Coordonner à l'échelle locale les actions de prévention et de promotion de la santé	Réunions de concertation des acteurs locaux Création d'une pédagogie de territoire	2 000 €	1 000 €	Matériel et fournitures (jeux)
FA10- Soutenir et accompagner la santé des jeunes sur le territoire du CLS	Groupe de travail sur les 16/25 ans (CCPM) Soutien aux projets locaux	2 000 €	1 000 €	Communication Frais de réception Matériel et fournitures
FA 11- Déployer le parcours périnatalité sur le territoire du CLS	Service d'appui à la parentalité Formation à destination des animateurs périscolaires	2 000 €	1 000 €	Communication Frais de réception Matériel et fournitures
FA12- Déployer le parcours grand âge sur le territoire du CLS	Accompagnement Habitat Inclusif Amélioration de l'image des EHPADS	4 000 €	2 000 €	Communication Frais de réception Matériel et fournitures
FA 13- Promouvoir le parcours nutrition santé à l'échelle territoriale	Participation à la semaine nationale de lutte contre la dénutrition Participation au PAT sur le volet santé nutrition Accompagnement des collectivités sur le volet nutrition dans les écoles et collèges. Lutte contre l'obésité infantile	2 000 €	1 000 €	Communication Frais de réception Matériel et fournitures
FA 15- Développer une stratégie de communication autour du CLS	Réalisation d'outils promotionnels sur le territoire (carte interactive ?) Lettre d'information Journée d'accueil pour les professionnels de santé ?	8 000 €	4 000 €	Frais de réception Communication Matériel et fournitures
TOTAL		30 800 €	15 400 €	

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 30800 €.

Approbation à l'unanimité.

* Convention de répartition avec le Pays du Haut-Doubs.

La subvention FIR de l'ARS BFC est attribuée à l'ensemble des actions du CLS, et versée intégralement au PNR du Doubs Horloger (comme précédemment). Il convient donc de répartir les sommes de façon équitable entre les deux Pays. Pour ce faire, une convention doit être établie. Celle-ci précise les modalités de versement, d'utilisation et de suivi des dépenses réalisées par le Pays du Haut-Doubs pendant l'année civile.

Un point d'étape sera effectué en septembre et un bilan demandé à la mi-décembre.

INTITULE FICHE ACTION	BUDGET 2024		
	Financement ARS	Montant PNR	Montant PHD
FA1- Renforcer l'accès aux soins sur le territoire	1 200 €	600 €	600 €
FA2- Stratégie d'attractivité territoriale	2 000 €	1 000 €	1 000 €
FA3- Mise en réseau et coordination du volet santé mentale sur l'ensemble du territoire du CLS	1 000 €	500 €	500 €
FA4- Organisation de formation de Premiers Secours en Santé mentale sur le territoire	6 600 €	3 300 €	3 300 €
FA9- Coordonner à l'échelle locale les actions de prévention et de promotion de la santé	2 000 €	1 000 €	1 000 €
FA10- Soutenir et accompagner la santé des jeunes sur le territoire du CLS	2 000 €	1 000 €	1 000 €
FA 11- Déployer le parcours périnatalité sur le territoire du CLS	2 000 €	1 000 €	1 000 €
FA12- Déployer le parcours grand âge sur le territoire du CLS	4 000 €	2 000 €	2 000 €
FA 13- Promouvoir le parcours nutrition santé à l'échelle territoriale	2 000 €	1 000 €	1 000 €
FA 15- Développer une stratégie de communication autour du CLS	8 000 €	4 000 €	4 000 €
TOTAL	30 800 €	15 400 €	15 400 €

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- D'autoriser le Président à signer la convention de répartition des crédits alloués par l'ARS au titre du CLS pour la durée du CLS ;
- Autorise le président à signer les avenants financiers annuels.

Approbation à l'unanimité.

* Divers

* Concours des pratiques agroécologiques

M Schelle explique qu'il a participé au jury du concours des pratiques agroécologiques qui est organisé cette année sur le territoire de la coopérative de Pierrefontaine-les-Varans. Le jury est constitué de l'EPAGE Doubs Dessoubre, du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté, du syndicat Apicole, de la Chambre d'agriculture interdépartementale 25 – 90 et de l'ENIL de Mamirolle comme observateur. Il était également accompagné de deux chercheurs de l'université de Franche-Comté pour évoquer le patrimoine agricole.

Les agriculteurs étaient très contents, près de 70 espèces ont été identifiées. Une telle démarche doit profiter au maximum d'agriculteurs.

M Schelle conclue en saluant l'important travail de Cédric Jacquet.

* Rapport B-Solutions sur les continuités écologiques

C'est un appel à projets porté par l'Association des Régions Frontalières d'Europe (ARFE), les territoires frontaliers peuvent soumettre un cas pratique sur un obstacle que constitue la frontière. Avec un financement de la DG Régio de la commission européenne nous bénéficions de 9 jours d'un expert mis à disposition.

Nous avons soumis pour le compte des deux Parcs du Doubs un cas pratique portant sur l'analyse des politiques d'aires protégées en France et en Suisse pour tenter de les rapprocher. Cela nous permet de mieux comprendre les processus de création, de gestion et la portée des dispositifs de protection portés de part et d'autre de la frontière afin d'effectuer à l'avenir les meilleurs choix possibles pour rendre nos politiques plus concordantes.

* Mission Ecotourisme Guinée PROTEMO

Elsa Diot a participé pour le compte de la Fédération des Parcs à une mission Ecotourisme en Guinée baptisée PROTEMO.

Objectif

Réaliser un rapport de mission, mettant en évidence les activités écotouristiques potentielles concrètes à développer dans la forêt de Kounounkan (Contexte, Etat des Lieux, Propositions)

Résultats

- Elaborer un rapport final détaillant le plan d'action détaillé et les recommandations pour la structuration d'une filière écotourisme (Cartographie des acteurs en place, professionnalisation des acteurs touristiques, outils innovants à créer, propositions d'activités, infrastructures, recommandations particulières...) – Mission 1
- Formation/échange dans le cadre de deux webinaires organisés depuis la France à destination d'acteurs pré-identifiés à mi-parcours et à l'issue des deux années de coopération – Mission 2

Cette mission s'intègre dans un programme plus large visant à la création d'un Parc en guinée s'inspirant du modèle des PNR français.

* Eau Cœur du Massif du Jura

Invitation de tous à participer à cet évènement et en particulier à la journée destinée aux élus du 30 août. Inscription en ligne à venir et repas thématique sur les enjeux de l'eau offert.

Les scientifiques seront là pour répondre à vos questions sur la ressource en eau :

- **Constat scientifique**
- **Urbanisation et aménagement du territoire**
- **Activités agricoles**
- **Partage de la ressource en Eau**

C'est le 1^{er} évènement sur cette thématique et ce format basé sur des chiffres et des exemples issus du Massif du Jura.

* Journée internationale du lynx

Samedi 22 juin de 10h à 17h, St Hippolyte

Organisateur : PNR du Doubs Horloger en partenariat avec Les Gazouillis du Plateau, la SFEPM et la commune de St Hippolyte.

Programme : balades commentées, contes animés, atelier « moulage d'empreintes », stand Parc et « Plan National d'Action Lynx », exposition photos, apéritif et goûter offert...

Le Président

Denis Leroux

